
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
-----**DÉCRET N° 2019 – 527 DU 27 NOVEMBRE 2019**portant fin de détachement de monsieur **Mahougnon Thomas DASSI**, magistrat.**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, telle que modifiée par la loi n° 2019-12 du 25 février 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** la décision n° 2019-41/AN/PT du 14 août 2019 portant remise à disposition du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, après avis conforme du Conseil supérieur de la Magistrature en sa session du 12 septembre 2019,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 27 novembre 2019,

DÉCRÈTE**Article premier**

Conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, telle que modifiée par la loi n° 2019-12 du 25 février 2019, il est mis fin au détachement auprès de l'Assemblée nationale de monsieur **Mahougnon Thomas DASSI**, magistrat.

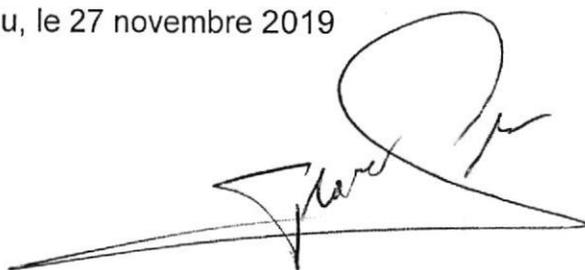
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter du 14 août 2019, date de remise de l'intéressé à la disposition du Ministère de la Justice et de la Législation, abroge les dispositions du décret n° 2016-168 du 25 mars 2016 portant détachement de l'intéressé.

Il sera publié au Journal officiel.

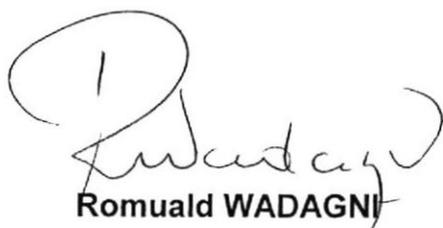
Fait à Cotonou, le 27 novembre 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



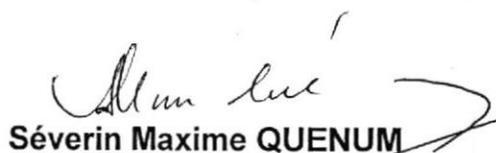
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MJL : 2 ; AUTRES MINISTERES : 22 ; SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.